

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14/11/2023**

N° 309 : DEMANDE D'AIDE A L'INGENIERIE TERRITORIALE – ANIMATION ET SUIVI DU PTRTE (2021-2026)

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-six octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. BONNET Marcel – BOURGERY – CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GALICHET Gérard – JACQUET – JESSON – LEBAS – LEFORT – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SOUDANT – VALENTIN – VANSANTBERGHE – VETU – VOISIN DIT LACROIX. Mmes BOULOY – CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

M. JOPPE. Mme BOUTILLER.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

Mme DROUIN pour M. SCHULLER (excusé).

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. GALLOIS. Mme MAGNIER.

Délégués suppléants

MM. GALICHET Jean-Luc – HERBILLON. Mme SAGUET-SIMON.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JANSON – MANGERT – NAMUR – ROSSIGNON. Mmes LIZOLA – MICHEL – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT Didier – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – LOUIS – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BUTIN – HUVET – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 28

M. MAILLET Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le Président :

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'animation et du suivi du contrat « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) signé le 21 décembre 2022, entre l'Etat, la Région Grand Est et les communautés de communes et d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Moivre à la Coole et Région de Suippes.

Le suivi et l'animation du PTRTE intègrent les phases suivantes :

- Animer et coordonner les comités techniques et de pilotage mis en place dans le cadre de la gouvernance de suivi,
- Assurer l'animation des groupes de travail avec les collectivités locales (EPCI – communes) et les partenaires,
- Assurer le suivi des tableaux de bord des actions et projets du territoire,
- Participer à l'actualisation des fiches actions des projets,
- Réactualiser le projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne,
- Accompagner les EPCI et les communes du PETR ainsi que les autres porteurs de projets et faciliter le montage et l'instruction des dossiers dans le cadre de la contractualisation,
- Mise en place par le PETR des modalités d'animation de ses instances exécutives (commissions de travail et bureau), délibératives (préparation des comités syndicaux),
- Elaboration et suivi des documents budgétaires et consultatifs suite aux orientations du Projet de territoire,
- Conduire les actions d'information, de communication et de concertation avec la population notamment via les médias du PETR (journal et site Internet),
- Assurer les coordinations nécessaires avec les dispositifs mis en œuvre par le PETR tel le programme LEADER.

Pour la réalisation de cette démarche, le PETR s'est entouré de l'aide de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, dans le cadre des missions du programme de travail annuel portées par l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne.

Le PETR sollicite une aide financière en matière d'ingénierie d'appui au suivi et à la conduite du PTRTE signé pour l'ensemble des phases d'animation des instances (Cotech et COPIL) et groupes de travail nécessaires, ainsi que pour la réalisation des documents et outils supports de suivi et d'évaluation.

Aussi, la demande d'aide financière sollicitée pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural aura comme objectif de couvrir les frais d'ingénierie pour cette animation et le suivi de la démarche menée sur la durée du PTRTE (2021-2026) dans le cadre du programme de travail partenarial menée avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne.

Il convient donc de valider la demande d'aide auprès d'organismes de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres établissements ayant des dispositifs d'aides en faveur des PTRTE.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays de Châlons en Champagne,

VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département et des autres établissements ayant des dispositifs d'aides.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

Le Président du PETR,

